

Déclaration liminaire

Conseil Supérieur de l'Éducation du 19 septembre 2019



Monsieur le Ministre,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Semaine des 4 jours, réformes des voies des lycées, réformes des programmes, loi ORE, loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, loi pour une école de la confiance, mesures de simplification pour le fonctionnement des instances, les élections de parents d'élèves comme les procédures disciplinaires. Deux ans. Deux ans de réformes et de nombreux textes promulgués avec un échéancier des plus serrés. Et d'autres réformes s'ouvrent.

Cette année, l'enjeu est de taille, ces deux ans de réformes ont accentué les inégalités territoriales et scolaires et non nullement réglé certains dysfonctionnements récurrents. Des jeunes bacheliers n'ont toujours pas d'affectation dans le supérieur. Des lycéens sont sans affectation en cette rentrée, en seconde, en première ou en terminale. Des enseignants ne sont toujours pas affectés faute de candidats ou encore toujours pas remplacés, bien qu'une gestion de proximité ait été mise en place. Des enfants débutent leur scolarité en maternelle en étant 35 élèves dans la classe. Des élèves fréquentent des établissements scolaires où aucun personnel sanitaire n'est affecté. Il ne faut pas oublier que le baccalauréat 2019 ne s'est pas déroulé dans les mêmes conditions dans tous les centres d'examens. Il reste dans les esprits de ceux qui l'ont passé comme dans celui des lycéens qui le préparent cette année. Nous entendons le désarroi, la panique ou l'énervement des jeunes, des familles, des équipes éducatives face à l'organisation des emplois du temps, aux programmes, aux livres non disponibles, numériques ou papier, à la déception d'une spécialité qui n'existe pas dans le lycée, ou encore aux coûts augmentés d'une affectation éloignée.

Nous avons passé deux ans, au sein de cette instance à participer, à contribuer : en interpellant, en émettant des vœux, en amendant. Deux ans d'exercice consultatif, où nous avons toutes et tous, membres de ce conseil, émis des avis collectifs. Et dans les faits, très peu de reprise d'amendements en direct, peu de prise en compte des avis émis.

Pour cette troisième année de mandature sous ce gouvernement, la FCPE formule le vœu que concertation, coopération et dialogue social soit l'apanage de cette instance. Ce dialogue social, basé sur le respect mutuel, dans cette instance, nous le devons aux élèves, aux personnels et aux parents. Pour nous, il est évident qu'en démocratie, les corps intermédiaires, les associations, les organisations syndicales trouvent l'oreille attentive des politiques.

Parce que la FCPE milite pour une école où chacune et chacun se sent respecté, pour une école garante de l'égalité des droits des enfants dans la réussite, pour une école publique, laïque et gratuite, nous resterons force de proposition et d'initiative.

Je vous remercie de votre écoute.